



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT TRENTE-TROISIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 26 MARS 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11290-25

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER
PLUSIEURS AIRES D'AFFECTATION ET DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 399-25 a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 26 mars 2025, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil dans les délais prescrits.

Il est proposé par M. le maire Marc Bourcier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 399-25 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier plusieurs aires d'affectation et diverses dispositions;

D'ADOPTER un document sur la nature des modifications aux outils d'urbanisme;

DE DEMANDER l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la modification proposée, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

DE CRÉER une commission de consultation du Conseil de la MRC afin de soumettre à la consultation publique les modifications envisagées par le projet de règlement numéro 399-25. Cette commission sera présidée par monsieur le préfet Xavier-Antoine Lalande et formée de messieurs les maires Paul Germain, Yves Dagenais, Marc Bourcier et Guy Lamothe. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Guillaume Laurin-Taillefer ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Geneviève Bélanger, agira à titre de secrétaire de la Commission.

RESOLUTION 11290-25 (suite)

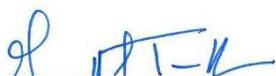
DE TENIR une seule assemblée publique de consultation le 30 avril 2025 à 13 heures, à l'hôtel de ville de Sainte-Sophie, au 2199, boulevard Sainte-Sophie (Salle du conseil) à Sainte-Sophie.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 27 mars 2025



Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier